

09/11/2022 - CASNAV de Lyon
Les EFIV en question : Droits, Institutions et Exclusion

Introduction par Véronique Boulhol (Inspectrice en charge du CASNAV de Lyon).

Parler des EFIV c'est assez peu courant et c'est assez urgent. V. Boulhol travaille au réseau des CASNAV de France ; elle remarque un intérêt très marqué depuis l'an dernier pour la question des EFIV par le MEN. Un groupe de travail interministériel est en train de se construire. La scolarisation des EFIV se trouve au carrefour de deux réglementations :

- février 2021 : changement de la réglementation sur l'accès au CNED
- 2022 : modification des conditions d'accès à l'IEF

Il y aura d'autres séminaires cette année (3 à 4 fois dans l'année avec la DGESCO), et V. Boulhol a demandé au MEN un schéma pour la scolarisation des EFIV.

Marie-Noelle Rolland – chargée de mission EFIV

Grande diversité dans la salle (CASNAV, gestionnaires d'aires, AS, profs UPE2A, ...)

Depuis deux ans sur l'académie, nouvelle dynamique : un GT s'est mis en place pour se connaître (trois départements, trois fonctionnements différents). Le constat pour améliorer la scolarisation des EFIV : des solutions multiples et qui sollicitent un lien avec tous les acteurs qui travaillent au contact des GDV (psyEN, CIO, mairies, gestionnaires, ...). Un parcours EFIV a été ouvert dans l'EAFC avec 60h de formation, d'abord en direction des enseignants fléchés EFIV, mais le CASNAV ouvre au maximum.

Adossé à ce projet, financement FSE (volet formation / volet médiation (dans certains dpt) / volet culturel : début d'un recueil d'arbres généalogiques familiaux axé "métiers des parents" qui mettent en valeur les compétences professionnelles des familles pour s'appuyer sur ces compétences familiales pour faciliter l'accès au collège). Financement justifié par une rec. du Conseil de l'Europe sur l'antitsiganisme + axes du nouveau MEN.

Le droit et les institutions ne sont pas censés conduire à l'exclusion et pourtant l'histoire nous montre le contraire (esclavage, carnet anthropométrique, ...). Ce passé pèse dans la relation au public. On qualifie les EFIV d'EBEP, mais c'est une généralité, ce sont ceux qui retiennent notre attention, mais il y a aussi des parcours d'excellence chez les EFIV : introduit W. Acker.

INTERVENTION SUR LES AIRES D'ACCUEIL
William Acker

31 ans, juriste, travaille la médiatisation des espaces de vie des GDV, les aires d'accueil. Parcours avec l'école pas simple, périodes CNED, ... Part de sa famille. Présente des aires (espaces pollués). Histoire de son enquête : incendie de Lubrizol (aire de st Menet = 75 familles, 2 douches avec horaires restreints, une tonne d'amiante stockée à l'entrée), confinée par le gestionnaire ; constat de problèmes de santé après incendie ; il publie une tribune dans Libération convaincu que la plupart des aires sont polluées / à proximité de sites SEVESO, on lui répond que c'est démagogique car pas de chiffres, il se lance dans répertoire et évaluation qualitative des aires de France.

Approche historique du statut juridique des GDV : du nomade (1912 / carnet anthropométrique) en passant par la catégorie "gens du voyage" puis à la disparition de la désignation "gens du Voyage" (2017) : le droit propose toujours une approche ethnoculturelle, c'est systémique. 40-46 : 6500 nomades internées (gardés par les gendarmes français) // 300 personnes déportées dans les camps d'extermination dans le nord de la France. Mémoire très vive de ce que l'Etat peut faire. Dans notre académie : camp de Moloy en 41-42 (80 personnes : <https://remydelavingeanneblog.home.blog/2010/11/26/le-camp-de-moloy/>)
Jusqu'en 2010 les gendarmeries fichaient les familles qui circulaient.

Loi Besson 2000 : résultat d'une politique d'après 2nde GM (commission interministérielle de 1949 : "il faut sédentariser" + relever les pop° nomades). Procédures facilitées d'expulsions si la commune dispose d'une aire. Gestion décentralisée des aires = abus des gestionnaires (appelés *gardiens* par ceux qui y résident : herses qui empêchent accès à/sortie de l'aire, coupure d'accès aux énergies au bout d'un volume de consommation). Droit de l'urbanisme pas mieux : accès à la propriété difficile car pas le droit de stationner plus de 3 mois sur terrain privé ; mairies qui font subitement passer des terrains en zone inondables quand elles voient que des Voyageurs achètent un terrain.

25% des communes de France ont répondu à leur obligation depuis 2000.

C'est une forme de gestion de l'indésirable, c'est ce que renvoie cette politique de relégation dans des aires où tous les Voyageurs qui galèrent se retrouvent entre eux sur des espaces ségrégués. En janvier il prend la présidence de l'ANGVC et il veut créer des outils pour tous ceux qui sont de bonne volonté auprès des Voyageurs (contact pris).

Échange avec la salle

Question d'une équipe du Puy de Dôme : quels arguments utiliser auprès des familles travailler sur les effets systémiques qui font que les enfants se sentent exclus de l'école ? Comment inciter l'entrée en maternelle ?

Réponse : dans un reportage (Pieds sur terre ?) sur le quartier gitan de Perpignan, la journaliste dit très justement que les enfants ont un sentiment de toute puissance et qu'en même temps ils passent leur temps à se dévaloriser : on se sent mieux que le *gadjo*, mais en même temps on ne cesse de penser qu'on ne peut pas participer à la chose publique. Sur la question de la maternelle il rejoint complètement l'idée que c'est là que le lien de confiance se crée et que c'est ce qui est à travailler aujourd'hui.

Question sur la carte des camps d'internement et la carte des aires d'accueil : les géographies se superposent ?

Réponse : oui, les gens sont restés à côté (ex. Raymond Gurême) ; sur la question mémorielle il faut produire de la documentation quand on a un camp à proximité de chez soi. Cela peut être un projet pédagogique. Musée et mémorial demandés par le préfet à Montreuil Bellay.

Il a expérimenté des ateliers pédagogiques autour de l'antitsiganisme en Seine saint Denis, travail entre pairs : il part d'une base sur les réseaux sociaux, recensement et classement des messages autour de la sémantique, autour de la fréquence, etc. On n'affronte pas les préjugés de face ; ça ne fonctionne pas d'essayer de démontrer que je ne suis pas un voleur d'enfants. Mais le classement de ces préjugés les déconstruit.

Remarque d'un CASNAV de Marseille : la communauté de commune de Salon de Provence a mutualisé les aires d'accueil ce qui a pour effet que les collèges se renvoient la balle pour inscription des élèves.

Remarque de William Acker : l'impossibilité de nommer les minorités dans le droit français conduit à des situations de bricolage où chaque institution, où chaque territoire, s'arrange au cas par cas. Ce n'est pas le cas en Angleterre par exemple : les *Travellers* organisent eux-mêmes leurs aires d'accueil.

INTERVENTION SUR UN DISPOSITIF EFIV Erell Latimier

En 2004 elle est recrutée comme AED à mi-temps pour s'occuper d'une classe d'EDV. Tous les enfants viennent du secteur est de la ville, un quartier enclavé et pauvre où les gens n'ont plus les moyens de voyager. Sa classe est isolée dans le reste de l'établissement, pas considérés comme des élèves à part entière ni par les enseignants, ni par les autres élèves. Ils ont un temps de récréation différent des autres élèves. A l'époque elle ne s'interroge pas, elle se met au travail : production de supports pédagogiques pour un public avec des besoins très hétérogènes, travail de coordination avec les bénévoles et des salariés d'association qui ne savent pas se positionner (inquiets que les élèves ne les accueillent pas avec un grand sourire en les remerciant), alors qu'avec l'association (ALI) ça se passe mieux, ils sont mieux **formés**.

Ça la conduit déjà à s'interroger sur le manuel "Je voyage je vais à l'école", manuel fait par des *gadje* a priori pour les Voyageurs. En même temps elle lit les tsiganologues (Reyniers, Williams) qui l'interrogent sur cette façon d'appréhender ses élèves par l'histoire et par l'ethnicité : l'éternelle question, "qui sont-ils, d'où viennent-ils?" A la limite, dans le système scolaire, avoir un bout de l'histoire peut se justifier pour des raisons *légal*es uniquement (ce n'est pas la même chose dans l'accès au droit de se présenter comme un rom migrant et de se présenter comme un Voyageur). Cette lecture ethnique permet de justifier une marginalisation de l'individu en renvoyant à une origination très ancienne. Traitement d'exception souligné par Fabrice Dhume (un sociologue) dans la production de dispositifs spécifiques alors que la loi française interdit les traitements d'exception avec une dimension ethnique essentialisante.

Cela a conduit Erell à la nécessité de comprendre les conditions qui ont conduit à la production de la catégorie GDV dans l'État et de la catégorie EFIV dans l'école, à la fois dans le discours institutionnel et dans le discours des familles car c'est ce qui nourrit un processus de stigmatisation (statut moindre auprès des autres, Goffman = sociolinguiste) et de préjugés dans le discours institutionnels. Le stigmaté peut être la couleur de peau, illettrisme, marginalisation. Le stigmaté n'existe pas en soi. Ce stigmaté n'existe que dans l'interaction, dans l'écart à la

norme : toutes les actions de l'individu sont vues par le prisme de ce stigmaté. Un outil de stigmatisation *dans l'école* et qui dirige les comportements : l'histoire de tous les dispositifs spécifiques et leur évolution. ASM, CLA, section d'enseignement général et adapté, SEGPA, ...

Bordigoni parle de marginalisation des élèves dans des classes à caractère ethnique (rq Inès : Alexandra Clavé-Mercier aussi parle d'un "dossier ethnique implicite" au sujet de certains dispositifs). Virginie Duffour Naikoskie ¹(? pas trouvé) : sur l'histoire de la réglementation en matière de scolarisation des EFIV. Dans *Études tsiganes* 65-66, entretien avec Elisabeth Clanet dans lequel on lui demande de faire la généalogie EDV-EFIV, en 2012. Le comité veut inscrire le mot "élève" dans la circulaire, pour le substituer à "enfant". Question posée à Elisabeth Clanet : que s'est-il passé à la DGESCO ? E. Clanet ne sait pas, c'est pendant l'été que la DGESCO a fait passer le truc. Comment légitimer un dispositif spécifique s'il n'y a pas de situation d'itinérance (et de Voyageurs supposant qu'on peut être Voyageur, encore une représentation ethnique, mais non itinérant) ?

Dans sa thèse Erell accorde une large place à l'analyse du discours de Daniel, le formateur qui justifie la formation par des données culturelles : il donne une justification pédagogique de l'historique des Voyageurs (arrivée d'Inde, etc). La question de la subjectivation et de la place de l'individu, de ses choix singuliers, ne peut pas exister dans le cadre de cette formation. Il remobilise le parler des Voyageurs (*euz*, les *gadjé*...). Homogénéise par la répétition d'une référence au clan qui ramène à une représentation très archaïque du public.

Les élèves rejouent la mise en différenciation d'avec les autres élèves, ils sont conscients sur le terrain qu'ils n'auront pas accès aux mêmes ressources, pas accès aux mêmes opportunités derrière. Marginalisation de l'UPS = la jeune collégienne qui a passé son brevet mais qui n'a pas fait son stage car le CNED ne propose pas de convention et qui dit "j'ai fait tout ça et je ne l'ai pas vraiment".

Échange avec la salle.

Erell affirme que beaucoup de jeunes disent que *s'ils étaient habitués à aller à l'école* ils le feraient ; ce n'est pas culturel, c'est issu d'un statut administratif, qui a institutionnalisé la scolarisation au CNED.

Intervention très intéressante d'une enseignante en dispositif EFIV de la Loire : c'est bien de souligner qu'on ne doit pas les lier au prisme d'une culture ou de l'essentialisme, mais est-ce que si c'est beaucoup entendu ça ne va pas conduire à faire disparaître les **moyens** en considérant que ce ne sont pas des EBEP ? On nous dit que les allophones n'ont pas besoin d'UPE2A et qu'ils vont apprendre par le bain linguistique, on nous supprime des moyens de partout. S'il n'y a pas de moyens à disposition pour les prochaines années c'est mort.

Intervention d'un enseignant qui affirme qu'il a appris beaucoup de ce matin mais qu'il aurait apprécié un temps d'échanges de pratiques plus conséquent (sous-entendu : je n'ai rien appris cet après-midi). Rq Inès : lui il était dans la suite de l'intervention précédente ; il ne supportait pas l'idée qu'il puisse disparaître, sa raison d'être sociale était d'assister son public.

Une Voyageuse (association ARTAG – festival Itinérances tsiganes de Clermont Ferrand / Lyon) intervient pour souligner la pression familiale qui les fait reculer devant l'inscription des enfants au collège, qui conduit les familles à dire : "qu'est-ce que tu mets tes enfants à l'école ils vont se faire chicaner ? Tu es devenue une *gadjji*" (expérience vécue)

¹ **Scolariser les enfants en tentant de contrôler les parents. Le cas des enfants du voyage en France**

Virginie Dufournet Coestier and Gilles Monceau

<https://journals.openedition.org/sejed/9626?lang=en#text>